

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 887

**Artikel:** Communauté tarifaire baloise : fréquentation en hausse  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019949>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

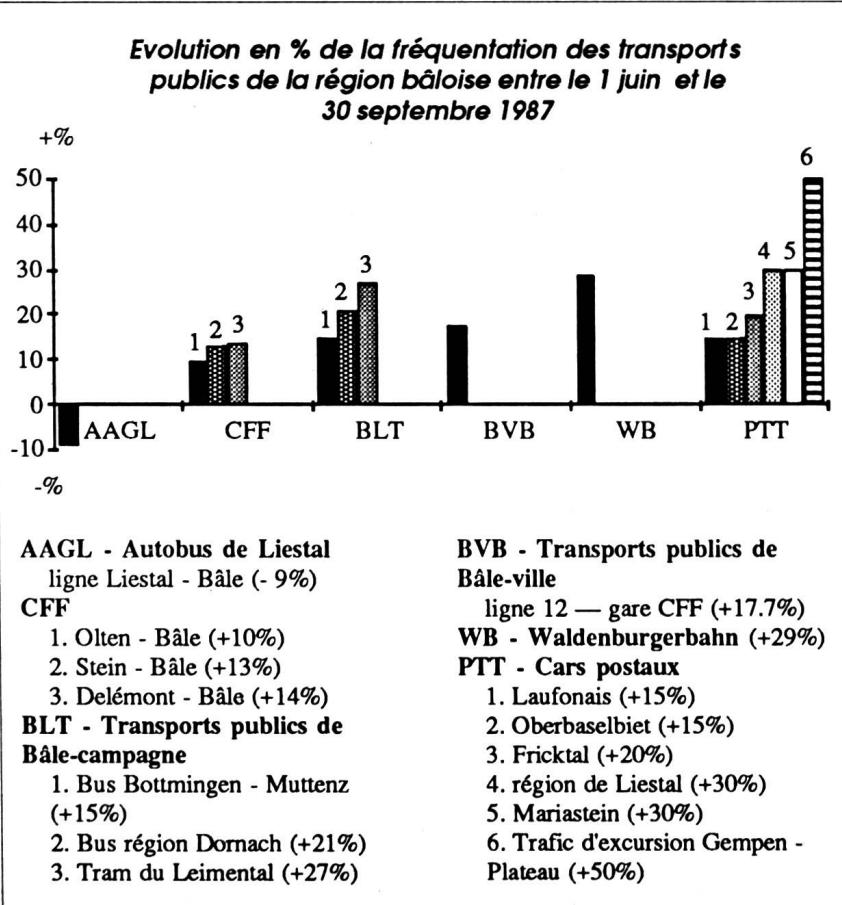
# Fréquentation en hausse

(pi) le 1<sup>er</sup> juin 1987, la région bâloise mettait en place la première communauté tarifaire à grande échelle du pays. Tous les habitants du nord-ouest de la Suisse (600'000 personnes réparties sur un territoire de 1079 km<sup>2</sup>) peuvent, moyennant l'achat d'un abonnement mensuel transmissible à 40 fr, circuler librement sur les réseaux de 6 compagnies urbaines et régionales — y compris CFF et PTT — couvrant 750 km de lignes et desservant environ 800 haltes.

Les premiers résultats de cette expérience sont maintenant connus: après quatre mois de fonctionnement, le nombre d'abonnements vendus a augmenté de 23% et la fréquentation des trains, trams et bus s'est accrue de 10 à 50%, suivant les compagnies. Seule la ligne d'autobus reliant Liestal à Bâle a souffert d'une baisse de fréquentation de 9%, qui s'explique aisément: elle profitait auparavant de tarifs plus attractifs que les

CFF. Le tarif unique a provoqué un passage du bus au rail, plus rapide et plus confortable. Les régions périphériques ont largement profité de cette offre, puisque plus on s'éloigne de Bâle, plus les augmentations de ventes d'abonnements sont spectaculaires: +108% dans les communes participantes du canton de Soleure, +116% dans celles du canton de Berne et +127% dans celles du canton d'Argovie. A Bâle-Ville et Bâle-Campagne les augmentations sont respectivement de 9.5 et 32%.

Comme nous le montre le graphique ci-dessous, toutes les catégories de lignes, qu'elles soient urbaines ou campagnardes, ont enregistré une hausse de la fréquentation significative, y compris celles des PTT, qui desservent généralement les trajets les moins rentables et ne font que relier les villages à la gare la plus proche. ■



(y) Plutôt à cause de l'assurance-maladie en Suisse romande, davantage en raison de l'allocation généralisée aux jeunes mères en Suisse alémanique, le projet de loi a donc été rejeté à près de trois contre un dimanche dernier en votation populaire.

Heberlués par le score incroyablement sévère, les partisans du projet tentent de se resaisir et font le point. Côté assurance-maladie et lutte contre l'explosion des coûts de la médecine, on va continuer à tourner le dos à la mutualité-solidaire pour primer l'égoïsme des affiliés dont le corps et le porte-monnaie sont en bonne santé. Les cotisations vont encore augmenter, la prochaine fois au 1<sup>er</sup> janvier, dans les proportions annoncées (comme par hasard) dans le courant de la semaine précédent la votation.

## ASSURANCE MALADIE- MATERNITE *Saine et sauve (qui peut)*

En matière d'assurance-maternité, le mandat constitutionnel donné en 1945 demeure toujours sans effet. La protection contre les licenciements pendant treize mois reste acquise par le nouvel article 336c, al.1c CO; les Chambres ne pourraient y revenir qu'en fonction d'une procédure d'exception à laquelle la simple décence devrait interdire de recourir. L'allocation généralisée ayant manifestement scandalisé, il reste à garantir le salaire pendant le congé-maternité de seize semaines accordé aux travailleuses. Des propositions dans ce sens sont déjà faites; idem pour les prestations de l'assurance-chômage. Reste à savoir si le Conseil fédéral et les Chambres voudront sauver ce qui peut encore l'être.

Comme dit Mme Suzette Sandoz, qui sait seulement protester mais non proposer: «*L'enfant est une bénédiction, pas un sacrifice.*» Comme la retraite, la vieillesse ou la guérison sans doute.

Quand entendra-t-on «Bazarez-moi toutes ces assurances, qu'on voie enfin les plus forts survivre, conformément au processus de sélection naturelle cher aux amis de la race supérieure.»? ■